ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2020

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS À LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP - (N° 2538)

Commission	
Gouvernement	
Adopté	
AMENDEMENT	N º 12
présenté par Mme Elimas	
ARTICLE 4	
I. – Au début, substituer au mot :	
« II »	
les mots :	
« Un comité stratégique, dont la composition et les missions sont précisées par décret, ».	
II. – En conséquence, substituer aux mots :	
« un comité stratégique, dont la composition et les missions sont précisées par décret, »	
les mots :	
« . Ce comité est ».	
EXPOSÉ SOMMAIRE	

Amendement rédactionnel.